

~ Compte-rendu du Conseil Municipal du 13 avril 2018 ~

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 avril 2018

Sous la Présidence de M. BERGER Charles.

Présents : Mmes GALLAND Suzanne, LANZONI Noëlle, MARCHANT Nathalie, PEYSSON Christie, MM. BERNEL Denis, CODEX Joël, DECROZE Emmanuel, JACOB Quentin, JACOB René, JACQUET Yves, PONCET Emile, RIERA Michel Charles, SPELLANI Clément, VUILLEROD René.

Excusés : Mme. RAPAUT Christine donne pouvoir à M. BERGER Charles
Mme BRODSKY Anne donne pouvoir à Mr SPELLANI Clément

Mme PEYSSON Christie a été élu Secrétaire de Séance.

**Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 23 mars 2018.
Le rendu est adopté à l'unanimité des présents.**

Présentation et vote des comptes administratifs 2017 et des comptes de gestion de la Trésorerie sur l'exercice 2017.

Les comptes administratifs et les comptes de gestion font apparaître pour ARBOYS EN BUGEY :
Arrivée de Monsieur Quentin Jacob (à 20h23).

* Pour le compte de l'eau et de l'assainissement, un résultat de clôture négatif de 51.604,94€.

* Pour le compte principal, un résultat de clôture positif de 118.599,91€.

Les comptes administratifs sont conformes aux comptes de gestion présentés par M. le Trésorier.

Chaque compte administratif de la commune et chaque compte de gestion de la Trésorerie est adopté à l'unanimité (hormis M. le Maire, qui s'est retiré).

↳ **Votes** : Présents : 13 – Exprimés : 14 – Pour : 14

Budget principal 2018 d'ARBOYS EN BUGEY :

Affectation des résultats 2017 cumulés :

* Après un rappel du Compte Administratif BP 2016 d'ARBOYS EN BUGEY faisant apparaître :

- un excédent 2017 en section d'investissement de 307.681,36 €

- un excédent 2017 cumulé en section de fonctionnement de 212.883,74 €

↳ **Votes** : Présents : 15 – Exprimés : 17 – Pour : 17

Proposition d'affectation des résultats :

Report en section de fonctionnement	112.883,74€
Affectation réserve section d'investissement	100.000,00€
Report en section recettes d'investissement	307.681,36€

↳ **Votes** : Présents : 15 – Exprimés : 17 – Pour : 17

Budget de l'eau et de l'assainissement 2017:

Affectation des résultats cumulés 2017 :

* Après un rappel du Compte Administratif Eau et Assainissement 2017 fait apparaître :

- un déficit cumulé en section d'investissement de -11.403,03€

- un excédent cumulé en section de fonctionnement de 119.258,33 €

Vote Présents 15 Exprimés 17 Pour 17

Proposition d'affectation des résultats :

Report en section d'exploitation	19.258,33€
Affectation réserve section d'investissement	100.000,00€
Report en section d'investissement	-11.403,03 €

↳ **Vote** : Présents : 15 – Exprimés : 17 – Pour : 17

Taxes locales 2018 :

Le Maire rappelle que cette délibération a fait l'objet d'un objectif final d'harmonisation des taxes après le lissage des 12 ans prévu à la mise en place de la commune nouvelle, les trésoriers feront automatiquement varier annuellement les taxes pour obtenir les taux finaux.

- Taxe d'habitation : 9.19 %
- Taxe foncière sur bâti : 9.78 %
- Taxe foncière sur non bâti : 32,73 %

↳ **Vote** : Présents : 15 - Exprimés : 17 - Pour : 17

Vote des subventions :

M. le Maire donne lecture des sollicitations reçues afin de déterminer avec le Conseil la répartition et les sommes allouées. Sont donc retenus :

- Docteur Clown 100€
- Banque alimentaire 100€
- ADAPEI de l'Ain 100€
- Fédération Nationale Cardiologie 100€
- Prévention Routière 100€
- Arc en Ciel (Seysssel) 150€
- Centre Léon Bérard 100€
- Chambre des Métiers de l'Ain 150€ (COBELLI Dylan –Arbignieu)
- Les Restaurants du Cœur 300€
- Sou des Ecoles d'Arboys en Bugey 1200€
- Ligue Française contre le Cancer 150€
- Pupilles de l'Enseignement Public 100€
- LADAPT – Domaine de Peyrieu 100€
- Association des Paralysés de France 100€
- Croix Rouge Belley-Lhuis 100€
- Sclérose en Plaques Massif Jurassien 100€
- Association Française contre les Myopathies 100€
- ADMR 50€.
- Sapeurs POMPIERS de BELLEY 150€

Le maire propose de reconduire en 2018 la somme totale des subventions de 2017 soit **3500€**

↳ **Vote** : Présents : 15 - Exprimés : 17 - Pour : 17

Délibérations :

↳ **Objet : Tarifs de l'eau et assainissement 2018 :**

Monsieur le Maire,

Invite le Conseil à se prononcer sur la révision des tarifs de vente de l'eau et de la redevance assainissement **pour 2018**, fixés pour la dernière fois au 1^{er} janvier 2017, par délibérations de la commune d'ARBOYS EN BUGHEY, les tarifs évolueront comme suit :

Tarif SAINT BOIS HT	2017	2018	TVA
Prime fixe eau	60,00 €	60,00 €	5,50%
Abonnement compteur	7,00 €	7,00 €	5,50%
Prix du m3 eau	0,70 €	0,75 €	5,50%
Prix du m3 de l'assainissement	1,00 €	1,05 €	10%

Tarif ARBIGNIEU HT	2017	2018	TVA
Abonnement compteur	25,00 €	25,00 €	5,50%
Prix du m3 eau	1,48 €	1,42 €	5,50%
Prix du m3 de l'assainissement	1,15 €	1,10 €	10%

Ce tableau ne comprend pas les redevances reversées intégralement à l'AGENCE DE L'EAU pour la « pollution domestique » de 0.29€ HT par m3 d'eau consommée avec une TVA à 5,50% et la redevance « modernisation des réseaux de collecte » de 0.155€ HT d'assainissement facturé avec une TVA à 10%.

Vote Présents :15 - Exprimés 17 - Pour 17

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** la nouvelle tarification de l'eau et de l'assainissement telle que proposée ci-dessus pour **2018**.
- **DIT** que la présente délibération sera transmise à Mr le Sous-Préfet de Belley, une ampliation sera adressée à Mr le Receveur Municipal.
- Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

➤ URBANISME depuis le 23 mars 2018 :

Depuis le dernier Conseil Municipal du 23/03/18, nous avons d'une part débattu à huis clos du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) et d'autre part échangé sur le sujet, avec Sabine Loup-Menigoz du cabinet d'urbanisme qui nous accompagne dans la démarche, compte tenu de nos interrogations, lors de notre réunion en date du 30 mars. Nous aurons prochainement à statuer compte tenu des éléments en notre possession lors de notre prochaine rencontre programmée le 2 mai à 9h00. Il va de soi que le PADD n'étant pas complètement arrêté, la réunion publique initialement prévue le mercredi 25 avril à la salle Preyboisé est reportée à une date à définir (elle sera arrêtée le 2 mai prochain).

Concernant les documents d'urbanisme :

Déclarations d'Intention d'Aliéner : Aucune.

Renseignements d'Urbanisme : 3 demandes dont 1 en vue de création d'une activité, et 1 faisant double emploi.

Certificats d'Urbanisme : Pas de nouvelle demande mais 2 accordées.

* Par rapport aux 3 opérationnels qui étaient en cours d'instruction lors du dernier CM, le CU de M. MORIN pour Construction maison individuelle à Sillignieu et celui de Mme SAUVAGE pour Division en 2 lots à bâtir à Peyzieu ont été accordés positifs ; le 3^{ème} de la famille MARCON pour Division en 2 lots à bâtir à Arbignieu est toujours en cours d'instruction.

*A noter que les réponses comportent désormais la mention : **Compte tenu de l'état d'avancement du PLU, à toute demande de PC ou PA sur ce terrain, un sursis à statuer pourra être opposé en application des dispositions de l'art. L 153-11 du code de l'urbanisme***

Déclarations Préalables : Pas de nouvelle demande mais 1 accordée.

* Celle de Mme LEGLAND, Arbignieu, pour création d'une ouverture côté Est (côté verger).

Permis de Construire : Pas de nouvelle demande mais 1 accordée.

* Il s'agit de la demande de M. MOTTE, Chemin du Furans à Thoys, pour construction d'une maison individuelle.

* Le PC de 2017 est toujours en cours de révision notamment pour défense incendie (SCI Mansoz, aux Sablières), il devrait être relancé au plus tard courant Mai.

Permis d'Aménager : 1.

* Concerne la zone 1AU, Aux Echets - à gauche au début de Montée François Parra en allant sur Sillignieu. En cours d'instruction, de plus nous Mairie n'avons pas encore émis notre avis auprès du service instructeur notamment car lié au PADD.

➤ **INFORMATIONS DIVERSES :**

Travaux :

- Réserve incendie les « SABLIERES » : Le Maire rappelle que dans le cadre de la future construction d'un atelier d'ébénisterie et d'un local communal dans le périmètre des « Sablières » nous avons obligation de prévoir une réserve incendie suffisante pour ces deux projets, une recherche d'eau a eu lieu, et un puisard a été réalisé, il en résulte qu'à une profondeur de 3 mètres nous avons une réserve de 3,5 m3 d'eau disponible au pompage, la semaine prochaine des essais de débit vont être réalisés, l'objectif de cet essai est de faire dans un premier temps un pompage de 60m3/heure pour voir le renouvellement de la réserve d'eau. En fonction des résultats et avant validation par les pompiers, un autre essai devra être fait pendant l'été.
- Salle des fêtes d'ARBIGNIEU : Le Maire informe que les appels d'offres devraient être fait rapidement par l'Agence d'Ingénierie du Département pour des travaux qui débiteront au cours de l'année.
- Réparation clocher église ARBIGNIEU : Le Maire informe que 3 offres sont arrivées à la Mairie, elles s'échelonnent entre 31000€ à 450000€ TTC, le Maire attend l'avis technique de la commission « appel d'offre » pour passer la commande.
- Mise en place des TRIMAX : Le maire informe que les travaux de mise en place des containers sont prévus d'être terminés sur notre commune le mardi 24 avril et le dernier ramassage porte à porte est prévu le mercredi 25 avril.

Ecole :

Le Maire informe que l'ATSEM a fait une demande de disponibilité pour convenance personnelle pour une période d'une année à partir du 27 août 2018, du fait d'un retour possible au travail au bout d'un an, l'emploi de remplacement sera un contrat à durée déterminée.

Horaires ouverture Mairie SAINT BOIS :

Le Maire rappelle que les horaires d'ouvertures de la Mairie de SAINT BOIS ont lieu le mardi de 15h à 17h et le jeudi de 10h à 12h, il informe le conseil du bilan des visites des habitants à la Mairie de SAINT BOIS pour des renseignements divers, sur 11 mois, la secrétaire a été présente 72 jours, et elle a eu 15 visites, le Maire attend des propositions des élus de SAINT BOIS pour modifier ou conserver ces horaires.

Questions diverses :

Eclairage arrêt de bus au CROZET :

Le Maire informe que le SIEA a pris la compétence éclairage public solaire, le Maire a fait une demande de chiffrage pour l'installation d'un éclairage au-dessus de l'arrêt de bus du CROZET.

Maison en ruine au CROZET :

Une question est posée sur le pouvoir de police du Maire envers l'abandon d'une habitation, Le Maire informe le conseil municipal qu'effectivement le Maire peut faire le nécessaire s'il y a des risques mettant en péril la sécurité des personnes, Procédure ordinaire (L. 511-2 du CCH) et Procédure d'urgence (L. 511-3), le Maire propose de faire un courrier aux propriétaires avant la rédaction d'un arrêté de mise en péril.

Prochaine réunion = Le 25 mai 2018 à 20h00 au foyer communal de SAINT BOIS

Le Maire, BERGER Charles

